PROCÈS-VERBAL
COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion du bureau	Réunion du 16/10/2026 par moyen informatique
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
Administration	Maxime RINIE

SITUATION DE HOMBOURG-HAUT SSEP

La Commission,

- Vu la décision des autorités compétentes ayant conduit au retrait de l'agrément associatif du club de la SSEP HOMBOURG-HAUT ;
- Considérant la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg permettant au club de retouvrer son agrément associatif ;
- Considérant la décision du Comité Directeur de la Ligue du Grand Est de Football du 15 octobre 2026, prenant acte de cette évolution juridique et actant la réintégration de la SSEP HOMBOURG-HAUT dans le championnat Régional 3 ;

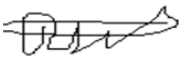
Décide :
- D'affecter HOMBOURG-HAUT SSEP au groupe G du championnat Régional 3, portant ainsi l'effectif du groupe à 13 équipes ;
- Pour des raisons de gestion informatique et afin de faciliter l'organisation du calendrier, de positionner HOMBOURG-HAUT SSEP à la place de GANDRANGE ES, déjà déclaré forfait général ;
- De fixer au 25 octobre 2026 le début de la participation de HOMBOURG-HAUT SSEP au championnat Régional 3 ;
- De confier au Service des Compétitions la reprogrammation des cinq premières rencontres de HOMBOURG-HAUT SSEP, non disputées depuis le début de la saison.

La Commission précise qu'en plus de GANDRANGE ES, rétrogradé en District à la suite de son forfait général, seule l'équipe classée 12e du groupe G sera rétrogradée, sous réserve de descentes supplémentaires liées au nombre de rétrogradations de National 2.

Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours (*2 jours si la décision contestée est relative à un litige survenu lors d'une rencontre de coupe – article 11 du Règlement de la Coupe) à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulles Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr.*

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Maxime RINIÉ

